

Rapport résumé 2021





Chers assurés, chers employeurs,

Nous vivons une époque troublée. De nouveau en 2021, notre vie a été marquée par la pandémie. Mais nous avons malgré tout de quoi nous réjouir : malgré la pandémie de Covid-19, l'économie suisse et notre branche affichent un net redressement, et les résultats annuels sont de nouveau largement supérieurs à ceux de l'année précédente (plus bas historique) dans la plupart des entreprises. Pour l'année en cours, la plupart des branches tablent sur une normalisation étendue. Cette impressionnante reprise est un signe encourageant pour notre économie et pour les entreprises de notre branche.

En période d'incertitude, il est essentiel de se fixer des repères pour s'orienter. Le système de sécurité sociale suisse et notamment la prévoyance vieillesse et ses trois piliers (AVS, caisse de pensions, épargne privée) constituent de tels repères. Il est bon de savoir que notre système fonctionne correctement et que nous n'avons pas trop à nous soucier de l'argent, même à la retraite. En contrepartie, employeurs et salariés versent chaque mois des cotisations substantielles à l'AVS et à la caisse de pensions. Confiants que nos œuvres de prévoyance gèrent cet argent avec professionnalisme et la diligence requise, nous restons sereins quant à la période qui suivra notre départ à la retraite. C'est un sentiment agréable.

Mais pour que cette confiance perdure, des réformes de la prévoyance vieillesse s'avèrent parfois nécessaires. Les systèmes et les modèles sous-jacents doivent être régulièrement examinés et adaptés à la réalité. C'est l'affaire des instances politiques. Actuellement, des trains de réformes sont en cours de préparation, tant pour l'AVS que pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Plus des solutions sont mises en œuvre rapidement, plus la permanence de la prévoyance vieillesse sera garantie à l'avenir également.

2021 a été une bonne année pour les caisses de pensions et leurs assurés. Les bourses et les marchés ont enregistré des niveaux records qui ont permis de réaliser de bons rendements. La Caisse de pensions ASMPP / feusuisse en a également profité.

Début 2021, la Caisse de pensions ASMPP/ feusuisse a augmenté la part des actifs immobilisés autogérés de 20 % à 59 %. En conséquence, la part des placements couverts par l'assurance a reculé à environ 41 %. Notre caisse de pensions a elle aussi franchi le pas. Ce changement de répartition s'explique par la décision d'un partenaire d'assurance im-

portant de ne plus proposer à l'avenir d'assurance complète dans le domaine de la prévoyance.

L'augmentation de la part des actifs immobilisés autogérés s'est avérée payante pour nos assurés en 2021. Avec un rendement total de 12,41 % sur les placements moyens, nous enregistrons une croissance de la fortune significative sur cette composante des placements. Outre la rémunération de cette composante de placement versée par les deux compagnies d'assurance restantes, notre caisse de pensions a dégagé un rendement total de 8,13 %.

Grâce à ce bon résultat, la Caisse de pensions ASMPP / feusuisse a pu continuer à consolider ses réserves en 2021. Parallèlement, le degré de couverture, déjà très bon, a été encore relevé pour s'établir à 124,08 % au 31 décembre 2021. La stabilité et la fiabilité qui caractérisent notre caisse de pensions ont pu ainsi être encore améliorées.

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à faire de 2021 une année exceptionnelle pour les comptes de notre caisse de pensions.

Jörg Bürgi

Caisse de pensions ASMPP / feusuisse
Président de la commission d'assurance

Actifs	Au 31.12.2021 en CHF	Au 31.12.2020 en CHF
Placements	371 902 839.35	141 225 227.81
Liquidités	267.54	–
Créances et prêts	16 821 992.81	8 819 665.96
Titres	355 080 579.00	132 405 561.85
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
Compte de régularisation actif	1 548 068.10	172 324.30
Actifs provenant de contrats d'assurance	255 260 142.00	553 978 537.85
Actifs	628 711 049.45	695 376 089.96

Passifs	Au 31.12.2021 en CHF	Au 31.12.2020 en CHF
Engagements	108 305.65	6 549 371.89
Prestations de libre passage et rentes	–	1 710 049.64
Banques / Assurances	–	4 839 322.25
Autres engagements	108 305.65	–
Compte de régularisation passif	–	688 528.10
Réserves de cotisations de l'employeur	5 686 667.28	5 302 582.33
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	5 686 667.28	5 302 582.33
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
Provisions non techniques	–	–
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	502 024'826.30	587 451 707.85
Capitaux de prévoyance des actifs	200 314 965.30	29 266 379.00
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	11 977 980.00	–
Passifs provenant de contrats d'assurance	255 260 142.00	553 978 537.85
Provisions techniques	34 471 739.00	4 206 791.00
Réserves de fluctuation de valeurs	75 203 319.00	32 703 437.00
Capital de la fondation, fonds libres / découvert	45 687 931.22	62 680 462.79
Situation en début de période	62 680 462.79	43 331 268.90
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	–16 992 531.57	19 349 193.89
Passifs	628 711 049.45	695 376 089.96

	01.01.–31.12.2021 en CHF	01.01.–31.12.2020 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	40 657 848.76	37 602 201.20
Cotisations des salariés	17 160 409.25	17 058 913.45
Cotisations des employeurs et des indépendants	17 523 822.30	17 341 068.40
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–1 320 544.04	–1 097 257.55
Primes uniques et versements supplémentaires	5 106 997.10	3 423 846.80
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	1 693 355.64	386 898.75
Subsides du fonds de garantie	493 808.51	488 731.35
Prestations d'entrée	15 543 554.04	16 182 742.89
Apports de libre passage	15 001 402.49	15 683 683.54
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	542 151.55	499 059.35
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	56 201 402.80	53 784 944.09
Prestations réglementaires	–22 269 241.80	–23 475 496.25
Rentes de vieillesse	–8 101 185.80	–7 750 124.50
Rentes de survivants	–1 687 651.90	–1 631 287.30
Rentes d'invalidité	–2 152 895.80	–2 574 718.45
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–10 057 592.60	–10 271 851.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–269 915.70	–1 247 515.00
Prestations de sortie	–24 244 015.70	–25 542 880.65
Prestations de libre passage en cas de sortie	–22 895 265.80	–24 288 231.75
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–1 348 749.90	–1 254 648.90
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–46 513 257.50	–49 018 376.90
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	–212 103 484.35	11 682 291.80
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	–161 608 728.85	–
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–11 977 980.00	–
Dissolution / constitution de provisions techniques	–30 264 948.00	10 971 933.00
Rémunération du capital épargne	–7 879 015.90	–
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–372 811.60	710 358.80
Produits de prestations d'assurance	197 689 571.11	57 957 141.70
Prestations d'assurance	175 888 840.05	51 790 108.60
Part d'excédents provenant des assurances	21 800 731.06	6 167 033.10

	01.01.–31.12.2021 en CHF	01.01.–31.12.2020 en CHF
Charges d'assurance	-11 948 688.45	-62 845 053.70
Produits de prestations d'assurance	-6 828 595.95	-40 292 122.15
– Prestations d'assurance	-896.60	-27 326 287.30
– Part d'excédents provenant des assurances	-6 016 180.35	-11 864 855.90
– Primes pour frais de gestion brutes	-811 519.00	-1 100 978.95
Apports uniques aux assurances	-4 872 656.50	-22 293 178.21
Cotisations au fonds de garantie	-247 436.00	-259 753.34
Résultat net de l'activité d'assurance	-16 674 456.39	11 560 946.99
Résultat net des placements	42 994 566.30	8 724 547.90
Résultat des liquidités	-3 864.68	-
Résultat des créances et prêts	7 719.41	-301 434.60
Résultat des titres	43 876 938.92	9 921 983.25
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	-	-
Résultat des placements auprès de l'employeur	-	-
Résultat des immeubles	-	-
Rémunération de l'avoir de vieillesse non assuré	-	-503 352.95
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-20.00	-15.00
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-11 273.35	-1 203.20
Frais de gestion de fortune	-874 934.00	-391 429.60
Dissolution / constitution de provisions non techniques	-	-
Autres produits	12 637.96	6 538.29
Produits de prestations fournies	-	-
Autres produits	12 637.96	6 538.29
Autres charges	-	-681.00
Frais de gestion	-825 397.44	-802 110.29
Administration générale	-783 172.78	-765 067.65
Frais de marketing et de publicité	-	-
Activités de courtage	-	-2 206.54
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-36 108.66	-29 829.10
Autorités de surveillance	-6 116.00	-5 007.00
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation	25 507 350.43	19 489 241.89
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation	-42 499 882.00	-140 048.00
Excédent de produits / charges	-16 992 531.57	19 349 193.89

Forme juridique et but

La Caisse de pensions ASMPP / feusuisse est une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2^e pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Organe suprême, direction et droit de signature

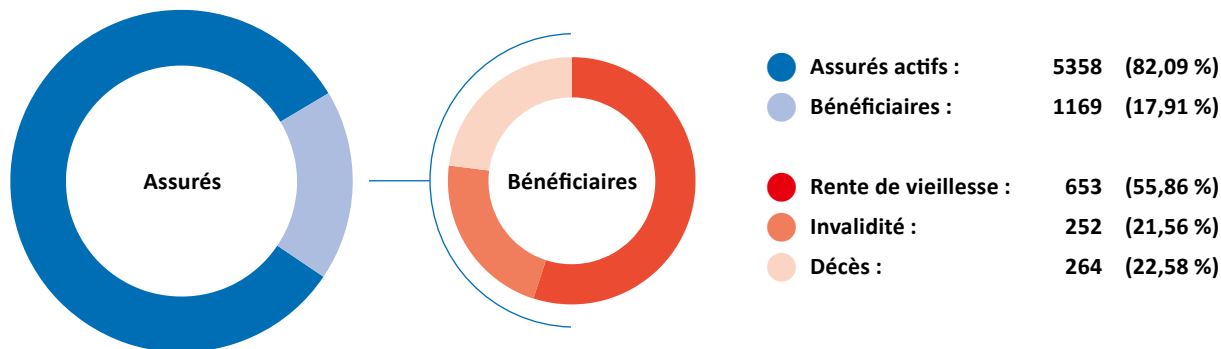
La commission d'assurance paritaire de l'œuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Bürgi Jörg	Président	Représentant des empl.	2020–2024
Campanello Bruna	Vice-présidente	Représentant des sal.	2020–2024
Farner Thomas	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
Farrer Corsin	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Giovannelli Vincenzo	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
König Michael	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Kund Corinne	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Liebi Hanspeter	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Taha Ibrahim	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
Vakant	Membre	Représentant des sal./in	2020–2024
Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de compensation des arts et métiers suisses Brunnmattstrasse 45, Postfach, 3001 Bern		
Téléphone	031 379 42 42		
E-mail	ak105@ak105.ch		
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse de compensation AVS des arts et métiers suisses Directeur de la Caisse de pensions : Adrian Mast		
Droit de signature	L'œuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant: Matthias Keller, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	OBT AG, St. Gallen Réviseur principal: Christian Siegfried
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Jean-Claude Bregnard
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe: Esther Wegmüller Examen de l'organisation: Carmen Siegrist

Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires



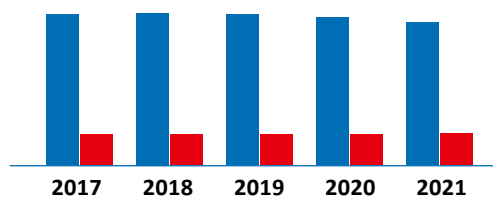
8,3
Assurés actifs, par rente de vieillesse

8,13 %
Rendement net des placements

821
Entreprises

Structure actifs / bénéficiaires de rentes

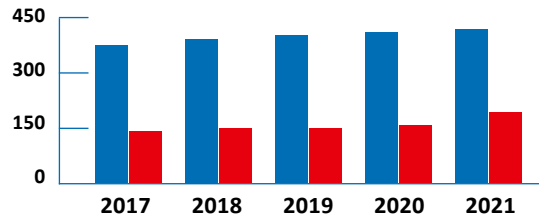
(Nombre en milliers)



● Actifs
● Bénéficiaires de rentes

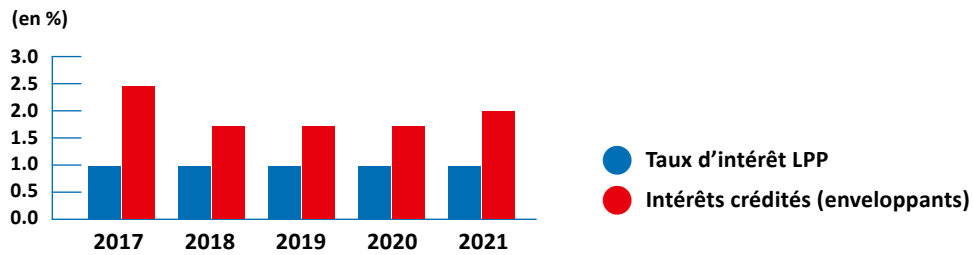
Capital de prévoyance des actifs / des bénéficiaires de rentes

(En millions de CHF)



● Actifs
● Bénéficiaires de rentes

Taux d'intérêt LPP / Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2021, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 2,00 % (année précédente 1,75 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

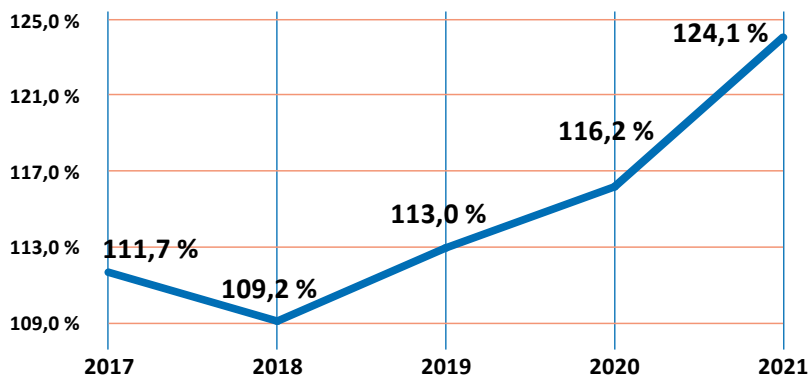
La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

Avoir de vieillesse LPP :
CHF 341 226 180

Avoir de vieillesse surobligatoire :
CHF 89 041 094



Degré de couverture au 31.12.

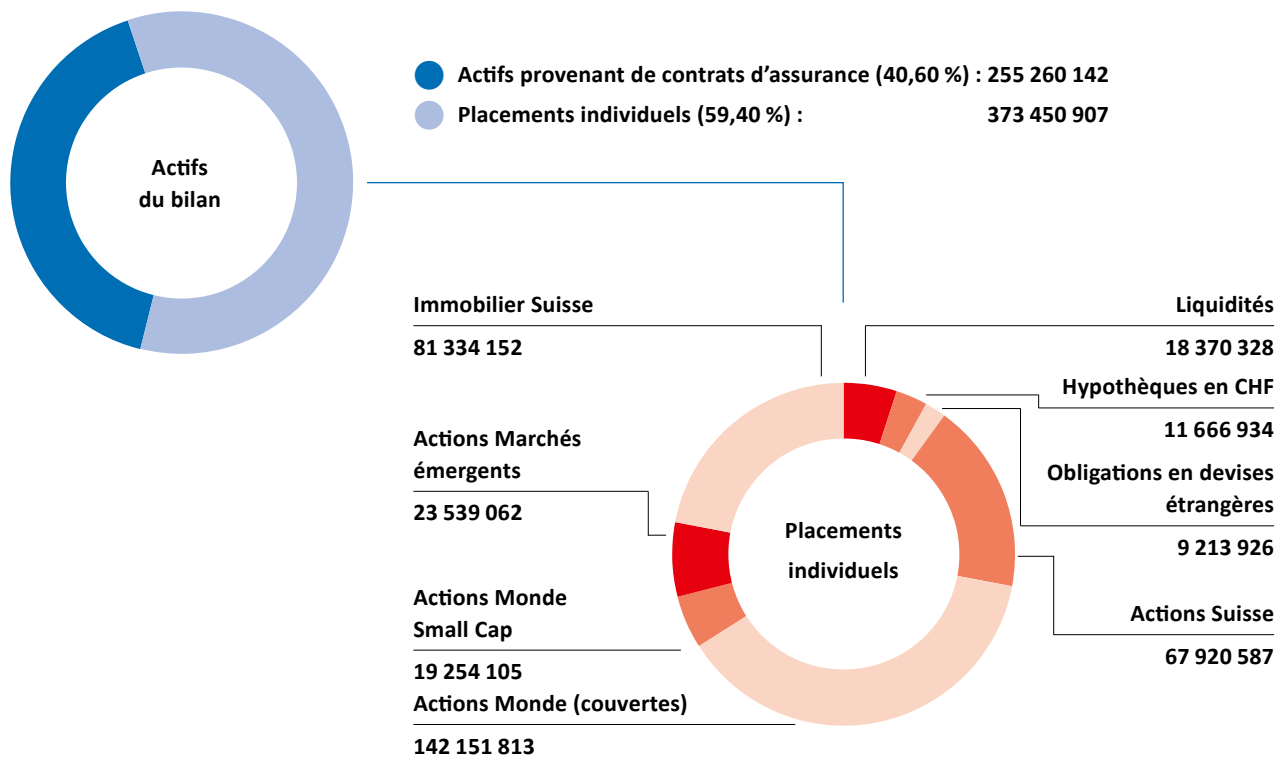


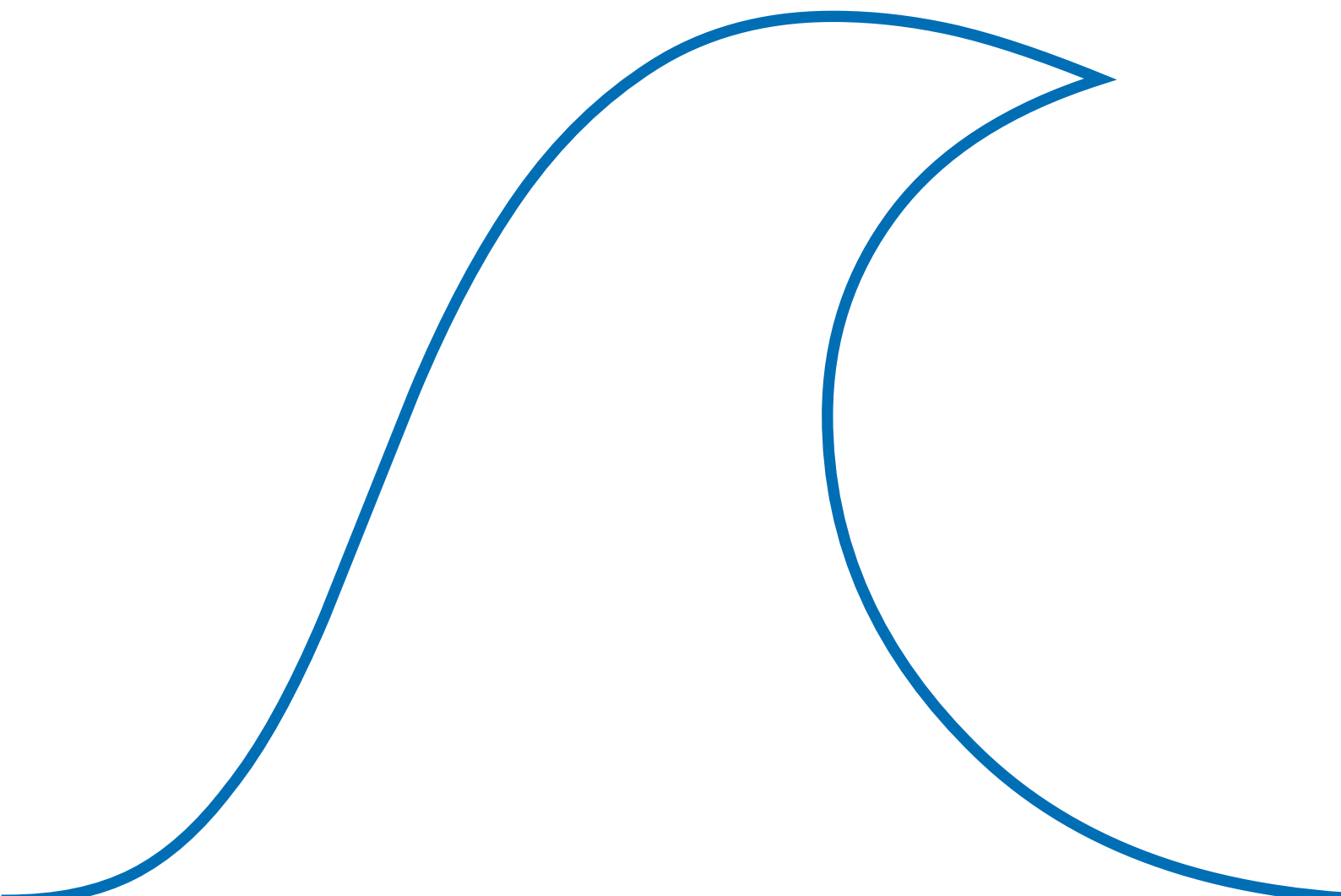
100 %
Réserve de fluctuation de valeurs cibles

99,73 %
Transparence des coûts

0,24 %
Frais de gestion de la fortune (TER)

Actifs du bilan en CHF 628 711 049





Caisse de pensions ASMPP/ feusuisse

Brunnmattstrasse 45 | Postfach | 3001 Bern
031 379 42 42 | ak105@ak105.ch
www.ak105.ch



Pensionskasse SMGV/feusuisse
Caisse de pensions de l'ASMPP/feusuisse
Cassa pensione ASIPG/feusuisse

